

RÉUNION DU CONSEIL

25 JUIN 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq juin, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 juin 2018 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18 h 03 sous la présidence de Monsieur Frédéric SANCHEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-10 du CGCT, Monsieur Yvon ROBERT a été désigné en qualité de Président de séance, en remplacement de Monsieur Frédéric SANCHEZ, pendant le débat et le vote de la délibération n° C 2018-0372 relative au Compte administratif 2017.

Madame Anne-Marie DEL SOLE a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 05, Mme BALLUET (Rouen) jusqu'à 20 h 05, M. BARON (Freneuse) à partir de 18 h 19, M. BARRE (Oissel) jusqu'à 20 h 45, Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18 h 12, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) à partir de 18 h 09 et jusqu'à 20 h 30, M. CHABERT (Rouen) à partir de 18 h 14 et jusqu'à 20 h 32, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) jusqu'à 20 h 30, M. CORMAND (Canteleu) jusqu'à 20 h, M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 10, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18 h 08 et jusqu'à 19 h, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 10, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DESCHAMPS (Rouen) jusqu'à 19 h 59, M. DUBOC (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 38 et jusqu'à 20 h 43, Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 18, M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18 h 06, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 19 h 05, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume),

M. GUILLIOT (Ymare), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18 h 09, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN jusqu'à 20 h (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 19 h 27, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 19 h 05, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18 h 06, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) à partir de 18 h 07, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 05, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) à partir de 18 h 06 et jusqu'à 20 h 09, M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 19 h 30, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 10, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 19 h 08, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 20 h 30, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) jusqu'à 21 h 09, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme BARRIS, Mme BALLUET (Rouen) par Mme HECTOR à partir de 20 h 05, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, M. BEREGOVOY (Rouen) par M. DUBOC, Mme BOULANGER (Canteleu) par Mme TOCQUEVILLE, Mme BOURGET (Houpeville) par Mme PIGNAT, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LABBE, Mme BUREL M. (Cléon) par Mme TOUTAIN jusqu'à 21 h 09, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme CANU, M. CHABERT par M. RENARD à partir de 20 h 32, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par Mme GOUJON à partir de 20 h 30, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. DELALANDRE par M. DEMAZURE à partir de 19 h, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme ACHOURI, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. ANQUETIN, M. DUCABLE (Isneauville) par M. HOUBRON, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE jusqu'à 20 h 45, Mme GAYET (Grand-Quevilly) par M. DELESTRE, Mme GOUJON par M. OBIN jusqu'à 19 h 18, M. GRENIER (Le Houllme) par M. GUILLOT, Mme GUILLOTIN (Elbeuf) par M. SANCHEZ F., Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), par Mme FLAVIGNY, M. JAOUEN (La Londe) par M. BARON à partir de 18 h 19, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. CHARTIER, M. LAUREAU par M. BELLANGER à partir de 19 h 27, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme KLEIN jusqu'à 20 h, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, Mme LEUMAIRE (Malaunay) par Mme KREBILL, M. MARTINE (Malaunay) par M. GLARAN, Mme MASURIER (Maromme) par M. LAMIRAY, Mme MILLET (Rouen) par M. MOREAU, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE à partir de 19 h 30, M. OVIDE (Cléon) par M. MERABET, M. PENNELLE (Rouen) par M. GOURY jusqu'à de 19 h 08, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT, Mme RAMBAUD (Rouen)

par M. ROBERT, Mme ROUX (Rouen) par Mme GUGUIN, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. LANGLOIS, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BURES (Rouen), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen),

*** Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 18 décembre 2017**
(Délibération n° C2018_0319- Réf. 2544)

Le procès-verbal du Conseil du 18 décembre 2017 a été adopté.

*** Organisation générale - Présentation du rapport d'activités et de développement durable 2017 de la Métropole Rouen Normandie** (Délibération n° C2018_0320- Réf. 2846)

Le Conseil a pris acte de la présentation du Rapport d'activités et de développement durable 2017 de la Métropole Rouen Normandie.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Théâtre des Arts - Intégration de la Métropole au sein de l'EPCC Opéra de Rouen Normandie – Modification des statuts de l'EPCC – Versement de la contribution annuelle 2018 – Convention financière : autorisation de signature - Désignation des représentants de la Métropole Rouen Normandie**
(Délibération n° C2018_0321- Réf. 3037)

Les statuts modifiés de l'EPCC Opéra Rouen Normandie ont été approuvés.

Sous réserve de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de l'établissement :

Le versement, à titre exceptionnel, de la contribution annuelle 2018 de la Métropole d'un montant de 575 000 € a été approuvé ainsi que la convention financière qui encadre le versement de cette contribution.

Messieurs Frédéric SANCHEZ, David LAMIRAY, Jean-Marie MASSON et Madame Hélène KLEIN ont été élus en tant que représentants de la Métropole au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Opéra de Rouen Normandie.

Madame Emmanuelle JEANDET-MENGUAL et Monsieur Jean BRAUNSTEIN ont été désignés en tant que personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Opéra de Rouen Normandie.

Les cocontractants de la ville seront informés de sa substitution par la Métropole pour l'exécution des contrats antérieurs liés à l'équipement transféré.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Ecole Supérieure d'Art Du Havre et de Rouen - Intégration de la Métropole au sein de l'ESADHaR – Versement de la contribution annuelle 2018 – Convention financière : autorisation de signature - Désignation des représentants de la Métropole Rouen Normandie (Délibération n° C2018_0322- Réf. 3040)**

Les statuts modifiés de l'EPCC ESADHaR ont été approuvés.

Sous réserve de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de l'établissement :

Le versement de la contribution annuelle 2018 de la Métropole d'un montant de 531 173,50 € ainsi que la convention financière qui encadre le versement de cette contribution ont été approuvés.

Monsieur David LAMIRAY, Monsieur Yvon ROBERT, Madame Christine ARGELES, Monsieur Manuel LABBE, Madame Anne-Sophie DESCHAMPS et Monsieur Francis DEBREY ont été désignés représentants titulaires de la Métropole Rouen Normandie au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC ESADHaR.

Monsieur Jean-Paul CRESSY, Madame Agnès LAHARY, Monsieur Cyrille MOREAU, Madame Fabienne BUREL, Madame Marie-Hélène ROUX, Madame Martine M'FOUTOU ont été désignés représentants suppléants de la Métropole Rouen Normandie au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC ESADHaR.

Les cocontractants de la ville seront informés de sa substitution par la Métropole pour l'exécution des contrats antérieurs liés à l'équipement transféré.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Programmation au titre des saisons 2018/2019 et 2019/2020 : approbation (Délibération n° C2018_0323- Réf. 2780)**

La programmation des musées (organisation d'expositions, rendez-vous habituels et événements) au titre des saisons 2018/2019 et 2019/2020 a été approuvée.

Le Président de la Métropole a été autorisé à solliciter les mécénats, les partenariats, l'assistance scientifique, les prêts, les labels et les subventions potentielles afférentes à ces conventionnements.

Les actions marketing ont également été autorisées.

Le Président a été habilité à signer les conventions de partenariat au-delà de 10 000 € TTC, de coproduction, de co-organisation d'expositions, de contrat d'assistance scientifique, demande de label ou toute demande de subvention donnant lieu à un conventionnement, afférentes à cette programmation.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Patinoire olympique de l'île Lacroix - Extension et rénovation - Allotissement des travaux : autorisation - Demande de subventions : autorisation** (Délibération n° C2018_0324- Réf. 3105)

Il a été décidé de répartir les marchés de travaux à attribuer en deux lots composés d'un lot aménagement extérieur et d'un lot portant sur la réhabilitation et l'extension de la patinoire olympique de l'île Lacroix à Rouen.

Le plan de financement prévisionnel de l'extension et de la rénovation de la patinoire a été adopté pour un montant de 9 200 000 € (818 429 € pour les études et 8 381 571 € pour les travaux),

La Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime, la ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie financeront respectivement 3 280 000 €, 1 840 000 €, 1 840 000 €, 2 240 000 €.

Le Président a été autorisé à solliciter les subventions auprès des organismes concernés.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Tarifs des équipements sportifs métropolitains : approbation** (Délibération n° C2018_0325- Réf. 3118)

Les tarifs des équipements sportifs métropolitains ont été approuvés :

- pour le palais des sports « Kindarena » :

- les trois coefficients d'indexation K des tarifs du Kindarena ont été arrêtés à :

- 1,05917532 pour les tarifs initiaux, soit + 6,29 % d'augmentation par rapport aux tarifs initiaux

- 1,04817809 pour les tarifs créés par délibération du 15 octobre 2012, soit + 5,17 % d'augmentation par rapport aux tarifs initiaux,

- 1,05560101 pour les tarifs créés par délibération du 25 juin 2012, soit + 5,93 % d'augmentation par rapport aux tarifs initiaux,

- de fixer, pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, les tarifs du Kindarena tels que présentés dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

- pour la piscine de la Cerisaie à Elbeuf et la piscine-patinoire des Feugrais à Cléon :

- le coefficient d'indexation K a été arrêté à 1,0535147 pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019,

- de prendre acte que dans le cadre d'une politique commerciale attractive, le délégataire n'a pas souhaité, à ses risques et périls, appliquer l'indexation sur l'ensemble des tarifs proposés,
- de fixer, à compter du 1er septembre 2018, les tarifs des entrées et des activités pour les piscines et la patinoire de Cléon tels que présentés dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération,

- pour la patinoire du Centre Sportif Guy Boissière :

Les tarifs de la patinoire ont été fixés à compter du 1er août 2018 tels que présentés dans l'annexe 3 jointe à la présente délibération et pour une année transitoire.

- pour le stade Robert Diochon :

Les tarifs d'utilisation de ces installations ont été fixés à compter du 1er août 2018 tels que présentés dans l'annexe 4 jointe à la présente délibération.

Adoptée (Contre : 1 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) - Convention de partenariat à intervenir avec la Région Normandie : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0326- Réf. 2759)**

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Région a élaboré un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Région et la Métropole Rouen Normandie pour la mise en œuvre de ces schémas ont été approuvés. La durée de la convention sera équivalente à celle du SRDEII. Le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAC Aubette Martainville - Rouen Innovation Santé - Compte-Rendu Annuel de Concession (CRAC) 2017 : approbation (Délibération n° C2018_0327- Réf. 2764)**

Le Compte-Rendu Annuel de Concession 2017 présenté par l'aménageur Rouen Normandie Aménagement (RNA) a été approuvé y compris les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2018 et suivantes.

L'équilibre du bilan de l'opération d'aménagement a été approuvé. Il est précisé que celui-ci ne nécessite pas, pour l'exercice 2018, le versement d'une participation de la Métropole à l'exception, du versement à l'EPFN de 32 274 € au titre du fonds friches.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Elisa Lemonnier - Compte-Rendu Annuel de Concession (CRAC) 2017 : approbation (Délibération n° C2018_0328- Réf. 2988)**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2017 présenté par la SPL a été approuvé y compris les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement ainsi que le montant de la participation d'équilibre de 1 533 352 €.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE du Halage - Compte-Rendu Annuel de Concession (CRAC) 2017 : approbation (Délibération n° C2018_0329- Réf. 2795)**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL) actualisé au 31 décembre 2017 présenté par la SPL a été approuvé y compris les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE La Sablonnière-Cotoni - Compte-Rendu Annuel de Concession (CRAC) 2017 : approbation (Délibération n° C2018_0330- Réf. 2818)**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2017 présenté par la SPL a été approuvé y compris les prévisions budgétaires et perspectives d'aménagement.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Moulin IV - Compte-Rendu Annuel de Concession (CRAC) 2017 : approbation - Versement d'une participation : approbation (Délibération n° C2018_0331- Réf. 2812)**

Le compte-rendu d'activités 2017 a été approuvé y compris les actualisations de dépenses, les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2018 et suivantes, présenté par la SPL RNA.

Le principe de versement en 2019 d'une participation de la Métropole de 170 000 € nécessaire à l'équilibre du bilan de l'opération d'aménagement a été approuvé sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice 2019.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Parc d'activités de la Plaine de la Ronce - Compte-Rendu Annuel de Concession (CRAC) 2017 : approbation**
(Délibération n° C2018_0332- Réf. 2766)

Le compte rendu annuel de concession 2017 présenté par l'aménageur Rouen Normandie Aménagement (RNA), a été approuvé y compris les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2018 et suivantes,

Le remboursement d'avance par RNA d'un montant de 450 000 € en 2018 selon l'échéancier de la convention d'avance de trésorerie a été approuvé.

Adoptée (Contre : 7 voix).

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Parc d'activités du Technopôle du Madrillet - Compte-rendu Annuel de Concession 2017 (CRAC) : approbation**
(Délibération n° C2018_0333- Réf. 2765)

Le compte rendu annuel de concession 2017 présenté par l'aménageur Rouen Normandie Aménagement (RNA) a été approuvé y compris les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2018 et suivantes.

Le versement d'une participation d'un montant de 112 500 € TTC à RNA pour la mission complémentaire d'assistance auprès des porteurs de projets et notamment celui du CESI a été approuvé en 2018.

Enfin, il a été acté le remboursement d'avance par RNA d'un montant de 250 000 € en 2018.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Parc des expositions - Délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions - Choix du mode de gestion : approbation**
(Délibération n° C2018_0334- Réf. 2918)

Le principe de création d'une société d'économie mixte à opération unique à laquelle serait confiée l'exploitation du Parc des Expositions par voie de délégation de service public pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2020 a été approuvé de même que les caractéristiques principales de la future SEMOP et le détail des prestations qui lui seront confiées.

Le lancement de la procédure de sélection du ou des actionnaires opérateurs économiques conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a été autorisé.

Le Président ou son représentant a été habilité à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Parc des expositions - Délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions - Avenant n° 3 : approbation (Délibération n° C2018_0335- Réf. 3094)**

La qualification en tant que bien de retour à titre gratuit, de la marque « Foire Internationale de Rouen », déposée par Rouen Expo Evènements, au regard de son caractère nécessaire au fonctionnement du service public délégué a été approuvée.

Les termes du projet d'avenant n° 3 à intervenir avec Rouen Expo Evènements ont également été approuvés et le Président a été habilité à signer cet avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Santé et actions sociales - Définition de l'intérêt métropolitain des études portant sur l'amélioration de la densité et de l'accès à l'offre de soins de premier recours identifiés comme prioritaires (Délibération n° C2018_0336- Réf. 2922)**

La réalisation des études de diagnostic territorial permettant d'envisager la ou les solutions possibles à mettre en œuvre pour améliorer la densité et l'accès à l'offre de soins de premier recours sur les territoires identifiés comme prioritaires a été déclarée d'intérêt métropolitain.

Adoptée à la majorité qualifiée des membres du Conseil (Contre : 19 voix – Abstention : 1 voix).

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations- Présentation du rapport annuel 2017 sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Délibération n° C2018_0337- Réf. 2713)**

Le Conseil a pris acte de la présentation du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Commune de Rouen - Port de plaisance - Délégation de service public pour l'exploitation du Port de plaisance : approbation - Choix du délégataire : approbation (Délibération n° C2018_0338- Réf. 2920)**

Le Conseil a approuvé le choix du Président de confier la Délégation de Service Public pour l'exploitation du Port de Plaisance à Sodeports, pour une durée de 5 ans à compter du 26 octobre 2018.

Les termes du contrat de Délégation de Service Public correspondant et ses annexes ont également été approuvés et le Président a été habilité à signer le contrat de Délégation de Service Public avec Sodeports.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Taxe de séjour - Modification des tarifs applicables au 1er janvier 2019 : approbation (Délibération n° C2018_0339- Réf. 3014)**

Les tarifs de la taxe de séjour ont été modifiés. Le Conseil a retenu un taux de 1%, dans la limite de 2,30 € pour les hébergements non classés.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Grands événements - Armada 2019 - Attribution d'une subvention - Convention à intervenir avec l'association Armada de la Liberté : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0340- Réf. 3126)**

Une subvention de 1 million d'euros a été attribuée à l'association « Armada de la Liberté » dans les conditions fixées par la convention étant précisé que la subvention sera accordée sur les années 2018 à 2020 sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets correspondants.

Les termes de la convention à intervenir avec l'association ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Aître Saint Maclou- Appel à projets pour l'accueil d'activités dans la galerie sud - Sélection du candidat : approbation (Délibération n° C2018_0341- Réf. 2747)**

Le projet présenté par Média Restauration a été retenu et approuvé sur proposition des membres du jury, pour occuper les espaces de la galerie sud de l'Aître Saint Maclou.

La redevance fixe sera de 12 000 € HT la première année puis à 24 000 € HT par an.

La redevance variable est fixée à 3% du chiffre d'affaire annuel réalisé au-delà de 500 000 € HT de chiffre d'affaire réalisé.

Il a été opté pour un assujettissement partiel à la TVA pour la location des locaux nus en retenant la clé de répartition suivante : surfaces louées sur surface totale.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Programme Local de l'Habitat - Présentation du bilan 2017 : approbation** (Délibération n° C2018_0342- Réf. 2956)

Le bilan 2017 de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la Métropole a été approuvé.

Adoptée (Contre: 19 voix – Abstention : 1 voix).

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Programmation du logement social 2018 : approbation** (Délibération n° C2018_0343- Réf. 3003)

La programmation prévisionnelle 2018 approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 26 juin 2017 a été annulée.

Les critères de priorité des projets de logements sociaux ci-dessous ont été approuvés :

- 1 - Les opérations sollicitées sur les communes déficitaires en logement social au sens de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains,
- 2 - Les opérations programmées au Conseil de juin 2017 pour l'année 2017 mais qui ont subi un retard, ou programmées pour l'année 2018, si un permis de construire purgé de recours est attendu dans l'année,
- 3 - Les opérations sollicitées sur les communes qui n'ont pas atteint leurs objectifs au titre du Programme Local de l'Habitat sur la période 2012-2017.

La programmation du logement social 2018 a été approuvée.

Il a été décidé de financer les opérations dans l'ordre chronologique de réception des dossiers réputés complets, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire ou du nombre d'agrément délégués par l'État.

En outre, les crédits et/ou des agréments supplémentaires auprès de l'Etat au vu de l'avancement des projets et des dépôts de dossiers, seront sollicités dans le respect des objectifs du Programme Local de l'Habitat.

Le Président a été habilité à signer toutes les conventions afférentes à la mise en œuvre de cette programmation à intervenir, notamment les conventions d'aide personnalisée au logement.

Enfin, le Conseil a délégué au Bureau les décisions modificatives qui s'avèreraient nécessaires au titre de cette programmation 2018.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Administration des organismes pour l'habitat - Entrée dans l'actionnariat de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété PROCIVIS Haute-Normandie : approbation - Désignation d'un représentant de la Métropole Rouen Normandie (Délibération n° C2018_0344- Réf. 3001)**

La Métropole Rouen Normandie va rejoindre l'actionnariat de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété PROCIVIS Haute-Normandie, en acquérant dix parts sociales, pour un montant total de 477,00 €,

Madame Charlotte GOUJON (titulaire) a été élue en qualité de représentante de la Métropole au sein de l'Assemblée Générale et Conseil d'Administration de la société.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Convention-cadre métropolitaine à intervenir avec les partenaires : autorisation de signature - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° C2018_0345- Réf. 3011)**

La convention-cadre métropolitaine relative aux projets de renouvellement urbain a été approuvée.

Les modalités de financement prévues ont été approuvées sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires afférents aux budgets primitifs concernés et de leur approbation.

Le Président a été habilité à signer la convention-cadre et les actes afférents et a été autorisé à solliciter auprès de l'État, de l'ANRU, de l'ANAH, de la Caisse des Dépôts et de tout autre financeur toute demande de subvention en référence à la convention-cadre métropolitaine.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Cléon - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme : approbation**
(Délibération n° C2018_0346- Réf. 2813)

Après la présentation du bilan de la mise à disposition, le projet de modification n° 4 du PLU de la commune de Cléon a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Rouen - Modification du Plan Local d'Urbanisme : approbation**
(Délibération n° C2018_0347- Réf. 2888)

La modification du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Rouen a été approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme : approbation**
(Délibération n° C2018_0348- Réf. 2815)

Après la présentation du bilan de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation**
(Délibération n° C2018_0349- Réf. 2816)

Après la présentation du bilan de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme : approbation (Délibération n° C2018_0350- Réf. 2828)**

Après la présentation du bilan de la mise à disposition, la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray a été approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Sotteville-lès-Rouen - Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme : approbation (Délibération n° C2018_0351- Réf. 2858)**

La modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sotteville-lès-Rouen a été approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Communes du Trait et de Yainville - Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : approbation (Délibération n° C2018_0352- Réf. 2562)**

La mise en compatibilité du PLUi du Trait-Yainville a été approuvée.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Aménagement et grands projets - Ecoquartier Flaubert- Concession d'aménagement confiée à la SPL Rouen Normandie Aménagement - Compte-rendu annuel d'activités (CRACL) 2017 : approbation - Avenant n° 3 à la convention d'avance de trésorerie conclue avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0353- Réf. 2784)**

Le compte-rendu d'activités 2017a été approuvé et notamment la modification du bilan financier, les actualisations de dépenses, les prévisions budgétaires et les perspectives d'aménagement pour les années 2018 et suivantes, présenté par la SPL RNA.

Les termes de l'avenant n° 3 à la convention d'avance à intervenir pour les besoins de l'opération de l'Ecoquartier Flaubert modifiant le montant prévisionnel des avances et le calendrier de leurs versements et de leurs remboursements ont été approuvés.

Le Président a été habilité à signer ledit avenant à la convention d'avance de trésorerie dédiée à l'opération de l'Ecoquartier Flaubert, conformément au compte-rendu d'activités 2017.

Adoptée (Abstention : 19 voix).

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Aménagement et grands projets - Ecoquartier Flaubert- Commune de Rouen - Résorption de friches - Hangar portuaire 121 - Travaux de déconstruction et de désamiantage - Avenant n° 1 à intervenir avec l'EPF Normandie : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0354- Réf. 2967)**

Les termes de l'avenant n°1 à intervenir avec l'Établissement Public Foncier de Normandie en vue de la réalisation des travaux de déconstruction et désamiantage du hangar portuaire n° 121 ont été approuvés ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Stationnement- Parc-relais du Mont-Riboudet / Kindarena - Modifications du fonctionnement du parking-relais : approbation - Nouvelle tarification applicable à compter du 1er septembre 2018 : approbation - Assujettissement partiel du parking relais à la TVA : autorisation (Délibération n° C2018_0355- Réf. 2870)**

Les modifications apportées au fonctionnement du parking-relais du Mont-Riboudet / Kindarena ont été approuvées de même que la mise en place d'une nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2018.

Le Conseil a opté pour l'assujettissement partiel du parking relais à la TVA pour l'activité payante en retenant la clé de répartition suivante : 80 % de stationnement gratuit (donc non soumis à TVA) et 20 % payant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie- Prestations d'entretien des matériels et véhicules d'exploitation de la voirie - Avenant n° 2 à la convention conclue avec le Département de Seine-Maritime : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0356- Réf. 2800)**

L'avenant n° 2 à la convention de prestation d'entretien et d'exploitation réalisées par le Département de Seine-Maritime a été approuvé et le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA 3) - Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) - Conventions de reversement à intervenir avec TRANSDEV, CITEOS et Vinci Energies : autorisation de signature - Convention de financement à intervenir avec la Région Normandie : autorisation de signature - Accord de consortium à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0357- Réf. 2847)**

Le Président a été habilité à signer les conventions de reversement à intervenir avec TRANSDEV, CITEOS et Vinci Energies ainsi que la convention de financement à intervenir avec la Région Normandie.

La constitution d'un consortium avec les partenaires suivants : le groupe Renault, TRANSDEV, VINCI Energies, CITEOS, INSA Rouen, NAE, ESIGELEC, MOVEO, CESI, Normandie Energies, Institut Carnot ESP, Pôle TES, ARTEMAD, ENEDIS, La Poste, WWF, CISCO, CODAH, ATMO Normandie, Institut du droit international des transports et de la logistique, Université de Rouen et NOVALOG a été approuvé.

Les stipulations de l'accord de consortium à conclure avec ces partenaires ont été approuvées et le Président a été habilité à signer cet accord.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Avenant n° 28 au contrat de concession conclu avec la SOMETRAR : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0358- Réf. 2367)**

Les dispositions techniques et financières qui font l'objet du 28ème avenant au contrat de concession du 28 juin 1991 ont été approuvées et le Président a été habilité à signer cet avenant et ses annexes.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Politique en faveur du vélo - Mise en place d'un service de stationnement résidentiel de vélos - Fixation des tarifs (Délibération n° C2018_0359- Réf. 2999)**

La mise en place, à compter du 1er octobre 2018, d'un service de stationnement sécurisé et résidentiel de vélos sur l'ensemble du territoire de la Métropole a été approuvée.

Les tarifs nets de taxe ont été fixés comme suit :

Abonnement annuel : 60 € avec possibilité de se désengager pour raison de déménagement de domicile. Le remboursement se fait au prorata du temps d'occupation. Tout mois commencé est dû et le montant minimum de remboursement est de 20 €. En dessous de ce montant, aucun remboursement ne sera effectué.

Abonnement trimestriel : 20 € (aucun remboursement n'est possible).

Forfait pour perte de clefs : 20 €

Tarif pour clefs non rendues : 50 €

Tarif pour enlèvement et stockage des vélos : 50 €

Aucune caution ne sera demandée.

Adoptée (Contre : 16 voix – Abstention : 1 voix).

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Contrat de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique « Métropole Périphérie » - Prolongation de la durée d'application des dispositions de l'avenant du 14 novembre 2013 - Avenant n° 11 au contrat de concession à intervenir avec EDF et ENEDIS : approbation et autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0360- Réf. 2579)

Les termes de l'avenant n° 11 au contrat de concession pour la distribution d'énergie électrique signé le 25 février 1994 entre le SDE 76 et Électricité de France ont été approuvés et le Président à signer cet avenant à intervenir avec EDF et Enedis.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de territoire - Appel à projet PNA 2017-2018 - Plan de financement : approbation - Convention à intervenir avec l'Etat : approbation et autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0361- Réf. 2843)

Dans le cadre de l'appel à projet du Plan National pour l'alimentation, le montant des dépenses prévisionnelles relatives au diagnostic Projet Alimentaire Territorial a été réévalué à 314 999,12 € compte-tenu d'une réorganisation des missions et de l'ampleur des démarches engagées.

Le plan de financement a été approuvé.

Les termes de la convention à intervenir avec l'État ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan Local d'Education à l'Environnement - Convention de partenariat à intervenir avec l'Education Nationale : autorisation de signature**
(Délibération n° C2018_0362- Réf. 2861)

Dans le cadre du Plan Local d'Éducation à l'Environnement de la Métropole, les termes d'une convention de partenariat à intervenir avec l'Éducation Nationale ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Modalités techniques et financières de l'accès à la déchetterie de Caudebec-lès-Elbeuf - Convention d'utilisation à intervenir avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure : autorisation de signature**
(Délibération n° C2018_0363- Réf. 2876)

Les modalités de répartition financière de la mise à disposition de la déchetterie de Caudebec-lès-Elbeuf aux habitants des communes de Criquebeuf-sur-Seine et de Martot, membres de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, arrêtées selon les coûts constatés, ont été approuvées.

La convention à intervenir avec la Communauté d'agglomération Seine-Eure fixant les modalités techniques et financières de l'accès à la déchetterie de Caudebec-lès-Elbeuf a été approuvée et le Président a été habilité à signer la convention à intervenir.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion funéraire - Crématorium - Suivi des délégations de service public - Actualisation des tarifs pour la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 : approbation**
(Délibération n° C2018_0364- Réf. 2880)

Il a été décidé d'arrêter les coefficients d'indexation K des tarifs du crématorium conformément aux documents tarifaires joint à la délibération pour la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2019,

Les tarifs du crématorium sont fixés selon les documents annexés à la délibération à compter du 1er août 2018,.

Adoptée (Contre : 16 voix).

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Tarifs du réseau de chaleur de Grand-Quevilly : approbation (Délibération n° C2018_0365- Réf. 2777)**

La tarification du réseau de Grand-Quevilly a été approuvée comme suit : R1été = 15,16 € HT / MWh, R1hiver = 29,27 € HT / MWh et R2 = 33,18 € HT / kW, à compter du 1er juillet 2018.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Tarifs du réseau de chaleur de Petit-Quevilly : approbation (Délibération n° C2018_0366- Réf. 2725)**

La tarification du réseau de Petit-Quevilly a été approuvée comme suit : R1 = 28,00 € HT / MWh et R2 = 61,00 € HT / kW, à compter du 1er juillet 2018.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Fongibilité des trois premières enveloppes du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) – Modification du règlement du FSIC : approbation (Délibération n° C2018_0367- Réf. 3109)**

Il a été décidé de permettre la fongibilité des trois premières enveloppes du Fond de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) entre-elles et de fusionner les enveloppes A (Investissements liés aux aménagements sur l'espace public communal), B (Investissements liés à l'accessibilité) et C (Investissements liés au domaine des bâtiments) pour créer une enveloppe unique.

En revanche, il a été décidé de maintenir « l'enveloppe D » consacrée à l'ANRU dans sa forme initiale.

Les termes du règlement modifié ont été approuvés.

Le Conseil a maintenu à 60 M€ l'enveloppe du FSIC pour la période 2016-2020, ainsi que les enveloppes par communes comme préalablement définies dans la délibération du 4 février 2016.

Il a également décidé de prendre en compte les sommes déjà attribuées et de procéder à ces versements sous réserve d'inscription des crédits au budget.

L'utilisation de l'enveloppe 2016-2020 est désormais conditionnée au respect du calendrier suivant dont le non-respect entraînera la forclusion des demandes :

- 31 mars 2020 : date limite de signature des conventions d'attribution
- 21 décembre 2021 : date limite de mandatement des sommes sous réserve de la production préalable des pièces justificatives avant le 30 novembre 2021.

L'attribution des fonds de concours fera l'objet d'une délibération du Bureau de la Métropole, d'une information annuelle de la commission des finances et d'une évaluation présentée en 2018 en Conférence métropolitaine des maires.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Budget principal, Transport, Déchets Ménagers et Régie Rouen Normandie Création - Admission en non-valeur de créances non recouvrées (Délibération n° C2018_0368- Réf. 2552)**

Des sommes émises sur les différents exercices et non soldées à ce jour ont été admises en non valeur.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement - Budget principal de l'Eau et budget annexe de l'Assainissement - Admission en non-valeur de créances non recouvrées (Délibération n° C2018_0369- Réf. 2768)**

Des sommes émises sur les différents exercices et non soldées à ce jour ont été admises en non valeur.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Pacte financier et fiscal - Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Critères d'attribution - Montants alloués aux communes en 2018 (Délibération n° C2018_0370- Réf. 2850)**

Dans le cadre du contrat de ville de la Métropole, les critères de répartition de la dotation de solidarité ont été définis.

L'enveloppe allouée à la dotation de solidarité pour 2018 a été fixée à 15 421 722 €, soit une hausse substantielle de + 1 117 070 € (+ 7,81%) par rapport à 2017 dont une hausse exceptionnelle de + 700 000 € (+ 10,41%) au titre de la solidarité,

Les montants alloués aux communes pour 2018 ont été approuvés.

Adoptée.

* **Ressources et moyens - Finances - Compte de gestion du receveur**
(Délibération n° C2018_0371- Réf. 2700)

Le Conseil a approuvé le compte de gestion du receveur synthétisé ci-dessous :

SYNTHÈSE COMPTE DE GESTION 2017	Résultat à la clôture de l'exercice précédent: 2016	Part affectée à l'investissement: Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Budget principal					
Section d'investissement	-2 306 102,13		26 923 845,48		24 617 743,35
Section de fonctionnement	43 256 242,91	40 240 250,01	31 138 979,92		34 154 972,82
Total	40 950 140,78	40 240 250,01	58 062 825,40		58 772 716,17
Budget annexe des transports					
Section d'investissement	-17 165 629,66		-8 055 892,04		-25 221 521,70
Section de fonctionnement	14 671 274,40	14 671 274,40	18 228 299,35		18 228 299,35
Total	-2 494 355,26	14 671 274,40	10 172 407,31		-6 993 222,35
Budget annexe des zones d'activités					
Section d'investissement	-2 889 051,20		-932,00		-2 889 983,20
Section de fonctionnement	0,00		0,00		0,00
Total	-2 889 051,20		-932,00		-2 889 983,20
Budget de la régie des déchets					
Section d'investissement	2 491 007,21		93 525,84		2 584 533,05
Section de fonctionnement	4 885 029,77	1 577 268,63	1 722 331,00		5 030 092,14
Total	7 376 036,98	1 577 268,63	1 815 856,84		7 614 625,19
Résultat consolidé	42 942 771,30	56 488 793,04	70 050 157,55		56 504 135,81
Budget de la régie de l'eau					
Section d'investissement	-8 465 961,38		10 252 774,31		1 786 812,93
Section de fonctionnement	9 547 718,88	9 547 718,88	6 925 699,47		6 925 699,47
Total	1 081 757,50	9 547 718,88	17 178 473,78		8 712 512,40
Budget de la régie de l'assainissement					
Section d'investissement	11 853 211,00		-15 560 927,57		-3 707 716,57
Section de fonctionnement	7 925 235,14		2 476 407,15		10 401 642,29
Total	19 778 446,14		-13 084 520,42		6 693 925,72
Résultat consolidé	20 860 203,64	9 547 718,88	4 093 953,36		15 406 438,12
Budget de la régie Rouen Normandie Création					
Section d'investissement	-25 512,02		-108 393,23		-133 905,25
Section de fonctionnement	168 244,63	94 198,12	236 828,39		310 874,90
Total	142 732,61	94 198,12	128 435,16		176 969,65

Il a été donné quitus à Monsieur Pascal BARDIN, Trésorier Principal, pour sa gestion 2017.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Compte Administratif 2017** (Délibération n° C2018_0372- Réf. 2706)

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Compte Administratif 2017 - Affectation du résultat** (Délibération n° C2018_0373- Réf. 2701)

Le compte administratif de la Métropole Rouen Normandie ainsi que ceux de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement, et de la Régie Rouen Normandie Création pour l'exercice 2017 ont été adoptés sous la Présidence de Monsieur Yvon Robert désigné en qualité de Président de séance conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoptée (Contre : 3 voix – Abstention : 13 voix).

*** Ressources et moyens - Finances - Budget Supplémentaire 2018 - Décision modificative n° 1** (Délibération n° C2018_0374- Réf. 3098)

Le budget supplémentaire a été adopté chapitre par chapitre.

Les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de programmes/ Crédits de paiement) ont été approuvés.

La création d'une nouvelle autorisation de programme (AP) liée aux travaux de la patinoire de l'Ile Lacroix a également été approuvée.

Adoptée (Contre : 21 voix).

*** Ressources et moyens - Finances - Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale** (Délibération n° C2018_0375- Réf. 2729)

Il a été décidé d'octroyer la Garantie de la Métropole Rouen Normandie dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que la Métropole est autorisée à souscrire pendant l'année 2018,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Métropole pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,

- si la Garantie est appelée, la Métropole s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2018, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Le Président a été habilité, pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Métropole, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie.

Le Président a été autorisé à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique - Contractualisation à intervenir avec l'État : autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0376- Réf. 2731)

Les termes de la convention de contractualisation conclue avec l'Etat pour une durée de trois ans à compter de sa notification ont été approuvés.

Le Président a été habilité à signer ladite convention et tous les avenants s'y référant.

Adoptée (Contre : 38 voix).

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Immeuble du PCC - Valorisation des bureaux disponibles - Redevance d'occupation applicable à compter du 1er juillet 2018 : adoption** (Délibération n° C2018_0377- Réf. 2943)

Le montant de la redevance d'occupation des bureaux de l'immeuble du PCC fixé à hauteur de 160,00 € le m² HT HC et qui prendra effet à compter du 1er juillet 2018, a été approuvé.

Le Conseil a opté pour l'assujettissement à la T.V.A. pour la location des locaux nus au sein dudit immeuble.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Plan d'actions triennal en faveur d'une politique d'insertion des personnes handicapées et prévention des discriminations - Convention 2018-2020 à intervenir avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : autorisation de signature (Délibération n° C2018_0378- Réf. 2539)**

Le Président a été habilité à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion d'une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), à compter du 1er janvier 2018.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Politique d'insertion professionnelle - Recrutements dans le cadre du dispositif des contrats d'apprentissage : autorisation (Délibération n° C2018_0379- Réf. 2803)**

Le Président a été autorisé à signer les contrats de travail inhérents à des contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis, dans la limite maximale de 20 contrats au niveau de l'établissement sur la période 2018-2021.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Modifications des modalités relatives à l'organisation et à l'indemnisation des astreintes liées aux projections monumentales et à la programmation estivale : autorisation (Délibération n° C2018_0380- Réf. 2915)**

Le motif de recours à l'astreinte pour les personnels concernés par la délibération C2016_033 du 19 mai 2016 suivant a été ajouté :

PROJECTIONS MONUMENTALES :

Sans préjudice des dispositions des articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, l'astreinte mise en place s'effectue chaque soir à la tombée de la nuit sur la façade de la Cathédrale de Rouen lors d'un spectacle son et lumière appelé « Cathédrale de lumière » sur une période dans l'année s'étendant en général du mois de juin à septembre.

PROGRAMMATION ESTIVALE :

L'astreinte mise en place s'effectue en journée chaque week-end du 1er juillet et 30 août lors de spectacles, sur l'espace public du territoire de Rouen, de jeunes artistes et de compagnies locales.

L'astreinte est mise en place pendant toute la période des projections monumentales ainsi que celle la programmation estivale afin de maintenir les exigences de continuité de l'exploitation de ces manifestations ou d'impératifs de sécurité l'imposent.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie au 1er juillet 2018 : approbation** (Délibération n° C2018_0381-Réf. 2995)

La répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie (situation arrêtée au 01.07.2018) a été approuvée dans le cadre des crédits budgétaires votés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Modification des dispositions complémentaires à la convention collective des entreprises de services d'eau et d'assainissement : autorisation de signature** (Délibération n° C2018_0382- Réf. 2505)

Il a été décidé de modifier l'article 3.2 - « prise en charge des prestations », des dispositions complémentaires à la Convention Collective Nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement applicables aux salariés à statut privé de la régie publique de l'eau et de l'assainissement de la façon suivante :

« Le versement des prestations en espèces complémentaires à celles de la sécurité sociale est assuré selon les mêmes modalités que celles applicables aux agents relevant du statut de la Fonction publique territoriale au sein de la Métropole Rouen Normandie. Ainsi, au 1er juillet 2018, aucune condition d'ancienneté minimale dans l'établissement n'est requise pour pouvoir bénéficier de ce versement qui est assujéti au respect d'un délai de carence d'un jour. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution que connaîtraient les dispositions applicables aux agents à statut public.»

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Président**
(Délibération n° C2018_0383- Réf. 2825)

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Bureau du 16 avril 2018**
(Délibération n° C2018_0384- Réf. 3097)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 27.